

Où va l'IFEN L'Institut Français de l'Environnement (IFEN) a été créé en 1991 dans le cadre du Plan national pour l'Environnement.

J'avais alors beaucoup soutenu sa création ainsi que son implantation à Orléans, justifiée par la nécessaire décentralisation des organismes scientifiques français.

Depuis sa création, l'IFEN a contribué, de manière significative, à ce que l'agglomération d'Orléans devienne un pôle de référence en matière d'environnement, au plan national comme au plan européen.

Depuis plus de dix ans, l'IFEN a publié de nombreuses données, études, analyses, en toute indépendance, puisque son statut garantit précisément l'indépendance qui est la sienne.

Or, un projet de décret qui a été soumis au conseil d'administration de l'IFEN ainsi qu'à son personnel est préoccupant, puisqu'il vise à transformer purement et simplement l'IFEN en un service dépendant de l'administration centrale du Ministère de l'Environnement.

Ainsi, le projet de décret supprime la possibilité qui était inscrite dans le décret de création de l'IFEN, qui lui donne la possibilité d'accéder « à toute information relative à l'état de l'environnement collectée par les diverses administrations et établissements publics de l'Etat ».

La question que pose ce projet est claire : veut-on en France un établissement public indépendant susceptible de produire, en toute objectivité, analyses et informations, en matière d'environnement ou décide-t-on de changer le statut de cet organisme pour en faire un service du Ministère ?

L'enjeu est important. C'est la conception même que l'on se fait de la politique de l'environnement qui est en jeu. Cela va bien au-delà de la simple question statutaire.

J'ajoute qu'en donnant ce nouveau statut à l'IFEN, la France irait à contre-courant de l'Union Européenne, qui s'est dotée d'une Agence Européenne de l'Environnement, pourvue d'un conseil d'administration, d'un conseil scientifique et d'un budget garantissant son indépendance à l'égard de la commission de Bruxelles.

C'est sur ce modèle qu'avait été conçu l'IFEN lors de sa création.

Je souhaite vivement que l'IFEN reste l'établissement public qu'il est aujourd'hui et qu'il puisse poursuivre sa tâche dans des conditions d'indépendance qui confortent la crédibilité nationale et internationale qu'il a acquise.

Thème : ENVIRONNEMENT